

Arrondissement d'Aix-en-Provence

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

Séance du 12 décembre 2024

Site Internet : www.ville-Saint-Cannat.fr

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	8

L'an deux mille vingt-quatre et le douze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le six décembre deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, M. RIBES, V. PELLISSIER, C. FREMY, M. CUTILLO, G. BESSE, C. BARRIERE.

Absents excusés : D. PETIT représenté par M. CATELIN, A. RUBIOLO représentée par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M. RIBES, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE, A. L. FALQUERO représentée par J. LEVI VALENSI, M.L. VOLAND représentée par J.P. VENTURINI, M. SOONEKINDT représenté par M. CUTILLO, C. POULIQUEN, C. MARTIN.

Mickaël CUTILLO a été élu secrétaire.

N° 2024-081

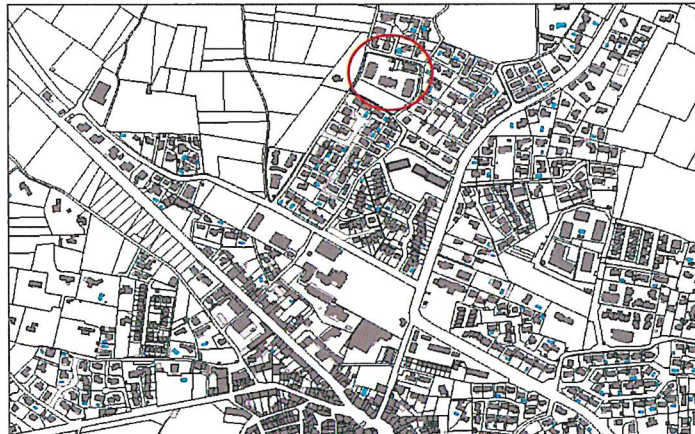
Acquisition des parcelles au lotissement les Jardins de Saint Cannat

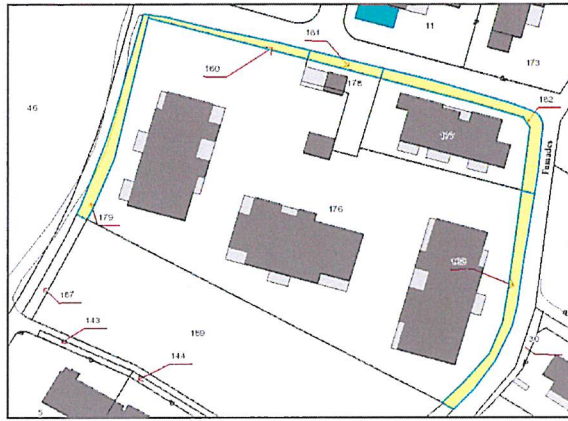
Vu l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu le permis de construire n° PC 013 091 13 M0044, accordé le 18 juillet 2014, à la société COGEDIM PROVENCE, pour le lotissement Les Jardins de Saint-Cannat ;

Considérant l'accord écrit de COGEDIM PROVENCE (sise Immeuble Astrolabe – 79, bd de Dunkerque – CS 70461 – 13235 Marseille Cedex 02), représentée par Monsieur Raffael DON GIOVANNI, en date du 28/10/2024 ;

Dans le cadre de l'opération « Les Jardins de Saint-Cannat », l'arrêté délivrant le permis de construire prévoyait la cession d'une bande de terrain permettant l'aménagement du chemin des Fumades et la rue du Vice-amiral.





Parcelles

- AB 179 (d'une contenance de 132 m²)
- AB 180 (d'une contenance de 69 m²)
- AB 181 (d'une contenance de 40 m²)
- AB 182 (d'une contenance de 129 m²)
- AB 183 (d'une contenance de 122 m²)

Par courrier reçu en mairie le 28/10/2024, la société COGEDIM PROVENCE transmet l'accord écrit à la Commune pour procéder à la cession des parcelles susmentionnées pour 1€.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'autoriser Monsieur le maire ou, en son absence durable Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles cadastrées AB179, AB180, AB181, AB182 et AB183 pour 1 € (un euro) ;
- De préciser que l'ensemble des frais relatifs à cette procédure (rédaction des actes, publicité foncière, etc...) sera pris en charge par la société COGEDIM PROVENCE ;
- D'autoriser Monsieur le maire ou, en son absence durable Monsieur l'adjoint délégué à l'urbanisme, à signer tout type de documents se rapportant à la présente affaire y compris le ou les actes notariés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Mickaël CUTILLO

Le Maire,
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 19 DEC. 2024
Affiché le : 19 DEC. 2024